



**CCI PORTES
DE NORMANDIE**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PORTES DE NORMANDIE
215 Route de Paris
27 000 Evreux**

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Installation, exploitation et maintenance de distributeurs automatiques – Boissons chaudes et froides et produits alimentaires

Remise de l'offre

Date et heure limite de réception des plis : **04/06/2025 – 12h00**

I. Présentation de la personne publique



Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie (CCI Portes de Normandie)



215, route de Paris
27 000, Evreux



Site web :

<https://www.portesdenormandie.cci.fr/>
Profil acheteur (site de dématérialisation) :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>



Etablissement public national
SIRET : 130 021 793 00026

Agissant pour son propre compte.

II. Présentation du marché



1. Objet de la consultation

La présente autorisation a pour objet l'installation et l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes et froides et de denrées alimentaires diverses, destinés au personnel et visiteurs de la CCI Portes de Normandie.

Nomenclature communautaire (CPV) : 42933000-5 Distributeurs automatiques

2. Procédure

Le présent AOT est passé conformément aux prescriptions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, modifiés par ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017.

3. Allotissement

La présente autorisation est divisée en deux lots :

- Lot n°1 : Installation, exploitation et maintenance de distributeurs automatiques – Boissons chaudes et froides, confiseries, snacking ;
- Lot n°2 : Installation, exploitation et maintenance de distributeurs automatiques – Produits frais.

4. Durée

Chacun des lots est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification de la convention. Ils pourront être reconduits tacitement une fois pour une période de 3 ans, soit une durée maximale de 6 ans.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, cette autorisation est révocable et peut être suspendue ou retirée à tout moment par la CCI Portes de Normandie.

Les distributeurs devront être opérationnels le 1^{er} septembre 2025.

5. Lieux d'exploitation

Les lieux d'exploitations sont les suivants :

- Hôtel consulaire – 215 route de Paris – Evreux (27) ;
- Centre de formation – 461 rue Henri Becquerel – Evreux (27).
- Hôtel d'entreprises – 215 route de Paris – Evreux (27) ;
- Centre de formation – Campus Evreux centre – 7 rue du chantier – Evreux (27).

6. Langue

Tous les documents écrits et remis par le titulaire sont rédigés en langue française.

Dans le cas où le titulaire ne peut délivrer un document en langue française, il fournit à sa charge, ce document accompagné d'une traduction en langue française.

De plus, l'ensemble des communications écrites ou orales durant la phase d'exécution du marché s'effectuera en français.



III. Présentation de la procédure

7. Dématérialisation du DCE

Dossier de consultation à disposition sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>



Pensez à vous identifier sur le profil acheteur (adresse courriel valide) pour être informés des éventuels compléments, précisions et rectifications.

Il contient :



- ✓ Le présent règlement de consultation (RC) ;
- ✓ La convention ;
- ✓ Le cadre de réponse technique ;
- ✓ Le cadre de réponse environnemental ;
- ✓ Le cadre de réponse financier.

8. Demande de renseignements administratifs et techniques

Les candidats peuvent demander des renseignements :

- Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Maximum 8 jours avant la date limite de remise des offres

Réponse de l'acheteur à l'ensemble des candidats maximum 6 jours avant la date limite de remise des offres

9. Modification au détail du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit de modifier au détail le dossier de consultation :

- Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres



La réponse des candidats devra être formulée sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

10. Visite de site

La visite de site est **obligatoire**. Deux dates de visites sont programmées :

- **Mercredi 30 avril 2025 de 10h à 11h30**
- **Mercredi 14 mai 2025 de 10h à 11h30**

La prise de rendez-vous est obligatoire. **Par ailleurs, la visite débutant à 10h00, tout retard entrainera le refus de participation à cette dernière, et donc l'absence de remise d'attestation de visite.**

Chaque candidat peut prendre rendez-vous auprès de l'un ou l'autre des contacts suivants :

- Mme Fanny Boucher – fanny.boucher@normandie.cci.fr / 06 62 08 24 35
- Mme Carine Bousso – carine.bousso@normandie.cci.fr / 06 33 07 76 28

Au regard de ces éléments, il est précisé que le candidat est réputé avoir une connaissance parfaite de chacun des sites dans le cadre de l'élaboration de son offre.

11. Durée de validité des offres

120 jours



IV. Dépôt des candidatures et des offres

1. Procédure dématérialisée



Les plis sont déposés par voie électronique sur le profil acheteur de la CCI : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2. Copie de sauvegarde



La copie de sauvegarde est un « pli de secours », ouvert dans des conditions limitativement énumérées. Elle est facultative.

Elle peut être :

- Sur support physique (papier, clef USB...)
- Sous format électronique (plateforme distincte du profil acheteur, permettant l'horodatage qualifié eIDAS du dépôt, l'intégrité de la donnée, strictement limitée entre candidat et acheteur, permettant la délivrance d'AR)

3. Délais



Les offres sont déposées dans les délais annoncés en page de garde.

Le candidat reçoit un accusé réception de son dépôt.

Si le téléchargement se termine après la date et heure limite de remise des offres, l'offre est considérée « hors délai ».

4. Format des documents

Les documents peuvent être transmis en format PDF, Microsoft Office (Word, Excel...), Open Office.
Les annexes financières (DPGF) sont obligatoirement transmises sous Excel ou tableur équivalent.
Les fichiers compressés doivent l'être au format .zip.

5. Nommage des fichiers

- Noms de fichiers courts (moins de 30 caractères)
- Pas d'espaces
- Pas de caractères spéciaux

6. Signature électronique

Au stade de remise des offres, la signature électronique n'est pas obligatoire.

Seul l'attributaire sera dans l'obligation de signer électroniquement son acte d'engagement, conformément aux exigences européennes (Niveau de sécurité RGS**).

Formats XADES, PADES et CADES acceptés.

7. Assistance PLACE

En cas de difficultés techniques ou d'indisponibilité de la PLACE, veuillez contacter le service d'assistance en ligne dédié (Rubrique « Aide » du site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>).



V. Contenu et appréciation de la réponse

1. Candidature	
a- Contenu de la candidature	
<input type="checkbox"/>	Lettre de candidature mentionnant le nom et la dénomination du candidat, l'adresse, le siège social ; le tout devant être dûment rempli, daté et signé, le cas échéant accompagnée de la délégation de pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise.
ou	
<input type="checkbox"/>	Extrait d'immatriculation RCS ou répertoire des métiers (<u>ou code SIRET à 14 chiffres</u>)
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance RC en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les services objet de la consultation réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.



Le candidat n'est pas tenu de fournir les pièces ci-dessus si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un système de stockage numérique gratuits (ex : la PLACE propose un coffre-fort électronique).
Toutes les informations concernant les accès à ce système seront communiquées par le candidat.

« Dites-le-nous une fois ! »

Si les pièces listées ci-dessus ont déjà été transmises à l'acheteur lors d'une précédente consultation et sont toujours valables, le candidat peut le mentionner, en précisant l'objet du précédent marché et la date limite de remise des offres.

b- Sélection des candidatures



L'absence de fourniture des pièces énoncées ci-dessus dans le délai imparti pourra conduire à l'élimination de l'offre.

En cas de pièces absentes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter leur dossier dans un délai imparti, identique pour tous (maxi 10 jours)

→ Après régularisation éventuelle, les candidatures ne seront pas admises si :

- Elles ne sont pas recevables
- Elles sont toujours incomplètes malgré la demande de régularisation
- Elles ne présentent pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes

2. Offre

a- Pièces de l'offre

- Le cadre de réponse **financier** dûment complété et présentant :
 1. Le prix des produits proposés ;
 2. Le montant fixe de la redevance proposée pour l'ensemble des sites ;
 3. Le pourcentage de la part variable de la redevance et le chiffre d'affaires à partir duquel il s'applique ;

4. Le pourcentage de réduction proposé par le candidat pour les détenteurs de la clé de paiement.

- Le cadre de réponse **technique** dument complété et présentant :
 1. La description et les caractéristiques techniques des distributeurs proposés ;
 2. La variété des produits proposés à la vente :
 - ✓ Originalités ou atouts des produits ;
 - ✓ Origine des produits proposés.
 3. Les modalités d'organisation quant au réapprovisionnement des distributeurs :
 - ✓ Cohérence des modalités prévues par le candidat au regard des délais proposés.
 4. Les modalités mises en œuvre afin d'assurer la maintenance des distributeurs :
 - ✓ Désignation d'un interlocuteur unique ;
 - ✓ Planning prévisionnel d'intervention ;
 - ✓ Moyens et méthodologie mis en œuvre afin d'assurer la maintenance.
 5. Les mesures mises en œuvre afin d'assurer l'hygiène et la sécurité des distributeurs :
 - ✓ Moyens et méthodologie mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des distributeurs ;
 - ✓ Moyens et méthodologie mis en œuvre afin d'assurer l'hygiène des distributeurs.

- Le cadre de réponse **environnementale** dument complété et présentant :
 1. Les mesures mises en œuvre afin de limiter l'empreinte carbone lié au transport ;
 2. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la gestion des déchets :
 - ✓ Caractère recyclable des emballages ;
 - ✓ Engagements anti-gaspillages ;
 - ✓ Gestion des déchets liés à la consommation de café.
 3. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la gestion des distributeurs :
 - ✓ Proposition de machines reconditionnées ;
 - ✓ Réparabilité des machines.

Jugement des offres

Les offres inappropriées sont éliminées.

Les offres inacceptables et irrégulières peuvent être régularisées au cours de la négociation, à condition qu'elles ne soit pas anormalement basses.

S'agissant du critère « valeur technique », une note inférieure à 22.5 points sera éliminatoire. Toute offre concernée sera donc éliminée et non-classée.

Critères d'attribution	Pondération
Critère financier	45 %
Prix des produits proposés apprécié au regard des pièces financières complétées	20 %
Pourcentage de la part variable de la redevance	15 %
Pourcentage de réduction proposé par le candidat pour les détenteurs de la clé de paiement	10 %
Valeur technique	45%
Description et caractéristiques techniques des distributeurs	10 %
Qualité et variété des produits proposés	10 %
Qualité et pertinence de l'organisation du réapprovisionnement	10 %
Qualité et pertinence de la maintenance opérée sur les distributeurs	10 %

Qualité et pertinence des mesures propres à assurer l'hygiène et la sécurité des distributeurs	5 %
Critère développement durable	10%
Qualité et pertinence des mesures mises en œuvre pour limiter l'empreinte carbone liée au transport	3 %
Qualité et pertinence des mesures mises en œuvre dans la gestion des déchets	4 %
Proposition de machines reconditionnées, réparabilité des machines	3 %

b- Négociation



L'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations avec tous les candidats ou bien uniquement avec les trois candidats les mieux classés.

La négociation portera sur tous les éléments de l'offre présentée. La négociation, dans cette hypothèse, est menée par écrit.

Il est à noter que la négociation pourra prendre la forme d'une dégustation. Cette dégustation pourra porter sur un ou plusieurs produits. Dans cette hypothèse, elle sera menée avec les trois candidats les mieux classés. Des échantillons devront être alors fournis par les candidats.

L'acheteur pourra toutefois attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public sur la base des offres initiales, sans négociation.



Votre avis nous intéresse !

Nous engageons une démarche de simplification des pièces de nos consultations.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

(paul.belbouche@normandie.cci.fr)